

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT VICTOR DE MALCAP

Nombres de membres

Afférents au conseil Municipal : 15
en exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 14

Dont Nombre de procuration : 3

date de la convocation :

19-06-2026

date de l'affichage :

19-06-2026

Séance du 26 juin 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-six juin à 18 heures00
le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué,
par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des
fêtes, sous la présidence de M. CHEMINADE Christophe, Maire

Présents : CHEMINADE Christophe, GRAVIER Jean Claude,
LAURENTI Chloé, TCHOBDRENOVITCH Denis, AGNEL Gilles,
COIFFIER Christine, FAÏSSE Michel, LOGGIA Giovanni, SOUCHE
Francesca, TRUJILLO Mélanie, WOZIWODA Vincent.

Excusés : ORTALI Florence, CASTELLO Jean-Philippe, JALLET
Karine, LAUZE Priscillia

Pouvoirs : de ORTALI F. à LAURENTI C., de LAUZE P. à MICHEL
F., de JALLET K à CHEMINADE C.

Secrétaire de séance : LAURENTI Chloé

OBJET DE LA DELIBERATION N°2026-52

Présentation et Approbation des Rapports Annuels du Délégué 2025 pour l'Eau et l'Assainissement

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les rapports annuels du délégué (RAD) 2025 pour l'Eau et l'Assainissement remis par la société VEOLIA et comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Public,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

PREND ACTE des Rapports Annuels du Délégué (RAD) 2025 pour les services publics de l'Eau et de l'Assainissement.

Certifie, sous sa responsabilité,
Le caractère exécutoire de l'acte

Le Maire,
CHEMINADE Christophe



La secrétaire de séance,
LAURENTI Chloé